



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier et du second degrés de l'enseignement public en allemand, anglais, espagnol, chinois, arabe et portugais

**Rectorat de l'académie de Créteil
DAREIC**

Affaire suivie par : Laure MOREL
Déléguée académique aux relations européennes
et internationales et à la coopération

Tél : 01 57 02 62 86
Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

*Texte adressé à mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale
mesdames et messieurs les chefs d'établissement
sous couvert de Mesdames et monsieur les directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

*Références : note de service du 11-7-2022 - Échanges et actions de formation à l'étranger pour
les enseignants - année 2023-2024, publiée au BOEN n° 30 du 28-7-2022*

Je vous informe que l'appel à candidature pour effectuer un stage de perfectionnement linguistique pédagogique et culturel pour les enseignants pendant l'été 2023 est ouvert.

Ces stages s'adressent aux **enseignants du premier degré et aux enseignants titulaires de langue ou de discipline non linguistique (DNL) du second degré en exercice dans un établissement public.**

Les langues concernées sont, pour le premier degré l'allemand, l'anglais et l'italien, pour le second degré, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le chinois, l'arabe et le portugais.

Toutes les informations utiles relatives à ce programme sont consultables sur le site de France Education international (ex-CIEP) au lien suivant :

<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel>

L'inscription s'effectue en ligne, jusqu'au 16 janvier 2023, sur le site de France Education international, au même lien.

J'attire votre attention sur la procédure à suivre :

- pour les enseignants du 1er degré, l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) **transmettra les dossiers directement à France Education international (ex-CIEP) avant le 28 février 2023**,

- pour les enseignants du 2nd degré, après avis et signature par le chef d'établissement, **les dossiers doivent être transmis, par voie hiérarchique, aux inspecteurs de la discipline concernée pour avis.**

Les inspecteurs feront parvenir les dossiers à la DAREIC pour lundi 31 janvier 2023.

Je vous remercie de bien vouloir suivre la procédure indiquée.

Toute candidature ne respectant pas les délais quelle qu'en soit la raison, ou adressée directement à France Education international sans respect de la voie hiérarchique et des procédures sera refusée.

Pour le recteur et par délégation

Le secrétaire général

Signé

Gérard MARIN